

## SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2008

**Présidente :** Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN  
**Vice-présidente :** Mme Murielle MARCHIANDO  
**Secrétaire :** Mme Lucia BARBEY  
**Membres :** M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

**Sont présents :**

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** Mme Carole ESTOPPEY, M. Frédéric PROGIN

**Absent :** M. Alain ERETZIAN

**Assistent à la séance :** M. François LANCE, Maire  
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 25 août 2008 –**  
**Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**  
**Commission des travaux et constructions – Séance du 28 août 2008 –**  
**Rapporteur : M. Karel STUDER**  
Chantiers divers – Bouclément des comptes **p. 390** **Arrêtés**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 3 septembre 2008 –**  
**Rapporteur : M. Patrick LUSI**
  - a) Lieu-dit « Louis-Bertrand » Vente à la Fondation de prévoyance de la métallurgie du bâtiment (FPMB) de la parcelle No 3702 de 319 m2 **p. 392** **Arrêté**
  - b) Vieux-chemin-d'Onex – Acquisition de la parcelle No 2763, dépendance des parcelles 2759 propriété de M. Charles Pitetti et 2760 propriété de M. et Mme Roland et Nicole Bonin, d'une surface de 17 m2 **p. 392** **Arrêté**
  - c) Cession d'échange pour la création d'un trottoir au chemin de la Colline « La Chênaie » **p. 393** **Arrêté**
  - d) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 septembre 2008 –**  
**Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
  - a) Visite de l'école de la Caroline **p.393** **Information**
  - b) Stade de Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre – 3<sup>ème</sup> étape buvette et vestiaires - Crédit d'étude (Fr. 450'000.--) **p. 394** **Arrêté**
  - c) Route de Chancy / chemin du Gué – Construction et réfection des collecteurs – Crédit de construction (Fr. 850'000.--) **p. 395** **Arrêté**
  - d) Divers

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séances des 25 août et 15 septembre 2008 – Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**  
**Commission des affaires sociales – Séance du 10 septembre 2008 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Agrandissement de EVE Domino - Subvention d'investissement (Fr. 450'000.--) **p. 398 Arrêté**
- b) Divers
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2008 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Audition des représentants du Lancéen **p. 403 Information**
- b) Divers
- 11) **Commission des sports – Séance du 12 juin 2008 – Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 404 Information**
- b) Présentation du Lancy-Natation **p. 404 Information**
- c) Agorespace – Quel avenir ? **p. 405 Information**
- d) Délégué aux sports **p. 405 Information**
- e) Divers
- 12) **Commission de la culture – Séance du 23 juin 2008 – Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente **p. 406 Information**
- b) Audition de M. Michel BOVEY, responsable du Groupe culturel de Lancy **p.406 Information**
- c) Point de la situation sur la Commission consultative du Fonds d'art visuel **p. 407 Information**
- d) Divers
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 27 août 2008 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**  
Maison de quartier de Lancy-Sud – Présentation de la situation **p. 409 Information**
- 14) **Commission des travaux et constructions – Séance du 28 août 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Réfection de la chaussée de l'avenue du Curé-Baud **p. 410 Information**
- b) Point sur l'écomobilité **p. 411 Information**
- c) Divers
- 15) **Commission de la culture – Séance du 8 septembre 2008 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Bilan de l'édition 2008 de Mai au Parc **p. 413 Information**
- b) Travaux à la Ferme de la Chapelle et programmation de la saison 2008-2009 **p. 414 Information**
- c) Projet culturel commun avec la commune de Plan-les-Ouates : Suites de la réflexion **p. 414 Information**
- d) Divers
- 16) Désignation d'un représentant du parti UDC au sein de la Fondation pour le logement de personnes âgées de la Résidence de la Vendée **p. 415**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 416**
- 18) Questions du public **--,--**

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Mmes et MM. les Conseillers municipaux, MM. les Conseillers administratifs, Mme la secrétaire générale, Mme la secrétaire du Conseil, le public, je vous souhaite la bienvenue à cette première session de l'automne de notre Conseil municipal, dont j'espère que les débats auront la couleur et non pas la température. C'était pour la couche politique.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Je souhaiterais excuser l'absence ce soir de Mme Estoppey, de M. Progin ainsi que le retard de M. Golay.

M. LINGG : Je dois excuser le retard de MM. Aeschbacher, Olofsson. M. Eretzian ne devrait pas tarder. Mme Estoppey étant absente ce soir, c'est moi-même qui rapporterai le point 8) à sa place. Je vous donnerai lecture de son rapport et M. Cedric Annen fera de même pour le point 12).

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2008**

---

Le procès-verbal est approuvé avec grand remerciement à son autrice.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons reçu de splendides cartes postales d'une de nos collègues venant de Sienna que je vous laisserai admirer en fin de séance. Je vous lis tout de même son commentaire « Voici la nouvelle Landsgemeinde » pour la Ville de Lancy, meilleures salutations de Murielle Marchiando.

Il n'y a pas de communication du Bureau, mais j'ai une communication personnelle concernant notre sortie du Conseil municipal, du Conseil administratif, des cadres de l'administration les 11 et 12 octobre 2008, j'ai ici à disposition un petit résumé qui concerne celles et ceux qui participent, ils pourront l'obtenir en fin de séance.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Nous vous informons que nous avons donné suite aux sollicitations d'urgence de deux institutions concernant des catastrophes survenues ces dernières semaines. Tout d'abord, nous avons versé Fr. 5'000.-- à la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes de l'ouragan Hanna en Haïti et un autre versement de Fr. 5'000.-- à Caritas Suisse pour venir en aide aux victimes des inondations en Asie.

Vous avez trouvé sur vos places une fourre en plastique qui contient un formulaire d'activation de boîte aux lettres, un manuel d'utilisation et quelques autres documents concernant la nouvelle messagerie du SIACG. Nous avons déployé un nouveau service de mails, l'ancien va disparaître, celles et ceux qui sont intéressés, doivent nous transmettre leur demande via le formulaire que vous avez reçu. Vous pouvez le transmettre directement à Mme Boussina.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

M. RENEVEY : Tout d'abord, j'aimerais attirer votre attention sur le point 11) de l'ordre du jour de la Commission des sports sur la présentation du Lancy-Natation. Comme vous le savez sans doute, il s'agit de la commission qui avait eu lieu le 12 juin, les choses ont passablement changé depuis lors, puisqu'il y a un nouveau comité. Nous en avons déjà abondamment parlé lors de la dernière commission des sports, qui sera rapportée plus tard. A ce sujet, d'entente avec le Président de cette même commission, nous aurons une séance qui concernera ce point-là, le mardi 28 octobre.

Ma deuxième communication s'adresse à M. Lussi par rapport au Centre Marignac, vous avez sans doute vu que les volets étaient repeints, ainsi que demandé.

Vous avez peut-être également aperçu à l'entrée les deux nouveaux drapeaux posés aujourd'hui « Cité de l'Energie », tout cela pour vous dire que nous organiserons une petite fête à l'adresse de tous les communiens pour fêter cette remise du label, le vendredi 21 novembre à la salle communale du Petit-Lancy.

M. BAERTSCHI : Vous avez reçu dans les derniers courriers l'invitation concernant une conférence qui va être faite par Mme Deuber-Ziegler sur le patrimoine de la Ville de Lancy qui aura lieu après la séance de la Commission de l'aménagement du territoire du mercredi 1<sup>er</sup> octobre. Soyez nombreux, si vous voulez bien assister à cette conférence qui est adressée à l'ensemble du Conseil municipal.

Une autre séance, ce n'est pas tout de suite, mais prenez-en note, le 5 novembre 2008, en principe à la salle des Evaux, les Conseillers municipaux sont invités à venir parler du PACA Bernex, périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération, c'est la nouvelle tendance en terme d'aménagement du territoire, donc, le fait que les élus communaux soient invités, c'est une bonne chose. Il y aura une table ronde, il y aura ce soir-là, d'autres élus. Comme je crois qu'il y a également une commission ce soir-là, il faut que nous regardions cela avec le Président. Il est plus facile de modifier une date de commission communale qu'une commission cantonale, régionale. Cela semble difficile de ne pas honorer le 5 novembre cette invitation, entre 16.00 et 20.00 heures sur le PACA de Bernex.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 25 août 2008 –  
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT  
COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 août 2008 –  
Rapporteur : M. Karel STUDER**

---

**a) Chantiers divers – Boucllement des comptes**  
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance nous rappelle que les Commissions des finances et des travaux reçoivent périodiquement les boucllements des comptes des divers chantiers réalisés sur la commune et qu'il faut se prononcer sur les boucllements présentant un dépassement de crédit. Le Président propose de passer en revue l'ensemble des boucllements.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Les commissaires s'étonnent de la différence significative de certains crédits à la réalisation des travaux, en l'occurrence pour le passage inférieur de l'avenue des Communes-Réunies. Il y a eu environ Fr. 40'000.-- de non dépensés, M. Côte explique que, dans ce cas, les honoraires ont été pris en charge par le chantier du tram.

Pour répondre à la demande des subventionnements aux travaux d'assainissement des collecteurs, Mme Andrey nous mentionne que tout dépend du disponible dans les fonds récoltant la taxe d'écoulement et d'équipement, une répartition est faite sur la masse des chantiers.

Pour les 3 dépassements de crédits, il s'agit :

- premièrement de Fr. 5'817.10 pour les places de jeux, dus aux frais de surveillance lors de la mise en place des sols souples et de frais de remise en état après le passage des engins de chantier.
- deuxièmement de Fr. 1'980.-- pour une différence d'agrégat sur la balayeuse Ravo, et
- troisièmement Fr. 359'457.90 pour la rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy. Ce dépassement avait été communiqué par le Conseiller administratif de l'époque et concerne les travaux sur la tourelle.

Le montant total des crédits votés est de Fr. 23'602'000.--, la dépense correspondante de Fr. 23'239'270.-- et la dépense nette, après divers subventionnements, de Fr. 18'444'080.--.

Les arrêtés ont été acceptés par la commission.

M. STUDER présente le sujet : Le document relatif aux divers dépassements est passé en revue page par page après que les membres de la commission ont été informés qu'une analyse a déjà été faite par la commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

Les explications techniques idoines sont données, tant par M. Frédéric Renevey que M. Jean-Pierre Côte. Les différences positives significatives concernent surtout les travaux de réfection et de remplacement des collecteurs.

Le dossier responsable du plus grand dépassement est celui de la transformation et rénovation de l'école du Petit-Lancy, de nombreuses surprises ayant émaillé ce chantier.

Une commissaire prend note avec plaisir de la bonne gestion des travaux par notre équipe du service des travaux et construction sous la direction du Conseiller administratif délégué.

Le Président donne lecture des arrêtés concernant les trois objets ayant subi un dépassement :

- L'arrêté relatif à l'ancienne école primaire du Petit-Lancy est accepté par 7 voix, 1 abstention et 1 refus.
- L'arrêté relatif à l'achat d'une balayeuse RAVO 540 est accepté à l'unanimité.
- L'arrêté relatif au réaménagement des places de jeu publiques est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté a1) – Transformation-rénovation de l'école primaire du Petit-Lancy - est accepté par 28 oui – 2 non – 0 abstention. (Voir Annexe).***

***L'arrêté a2) – Achat d'une balayeuse Ravo 540 - est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

***L'arrêté a3) – Réaménagement des places de jeux publiques - est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séance du 3 septembre 2008 –  
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

---

**a) Lieu-dit « Louis-Bertrand » Vente à la Fondation de prévoyance de la métallurgie  
du bâtiment (FPMB) de la parcelle No 3702 de 319 m2**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Vous voyez sur le cliché où se trouve la parcelle 3702. Une discussion assez nourrie a eu lieu en commission et il a été tout d'abord signalé que c'est la Commission de l'aménagement qui doit accepter cet arrêté, étant donné que dans ce type de vente, cela ne passe pas devant la Commission des finances. Raison pour laquelle, vous n'aurez que mon propos à ceci.

L'audition des architectes a permis de mieux cerner le projet et a répondu aux questions-clés suivantes :

- après l'étude de 7 précédents projets différents, celui qui est présenté a été développé en tenant compte de la vente de la parcelle 3702
- la commune n'a aucun projet pour cette petite parcelle et sa vente ne pèjore en rien un autre projet
- il y aura 21 logements construits, 7 seront des logements subventionnés et 14 des logements libres, mais cette répartition n'est pas fixée dans le cadre de la nouvelle loi sur les logements d'utilité publique LUP
- l'autorisation de construire est délivrée et est en force.

A l'issue du débat, l'arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. ANNEN : Juste vous informer, qu'en vertu de l'article 6, point 1 du règlement du Conseil municipal, ayant un intérêt direct avec la fondation de prévoyance qui fait l'acquisition de cette parcelle, je m'abstiendrai lors de ce vote.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Votre intégrité vous honore, M. Annen.

M. FAVRE : Je crois que la Présidente doit voter également.

M. BAERTSCHI : Oui, effectivement.

***L'arrêté 7a) est accepté par 30 oui – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**b) Vieux-chemin-d'Onex – Acquisition de la parcelle No 2763, dépendance des parcelles  
2759 propriété de M. Charles Pitetti et 2760 propriété de M. et Mme Roland et Nicole  
Bonin, d'une surface de 17 m2**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Il est souligné dans le début de nos débats qu'il ne s'agit pas d'un acte majeur. Il s'agit de régler une situation suite à la servitude donnée à l'époque pour la construction de la route, donc les propriétaires ont cédé une petite partie de terrain, c'est aussi un arrangement, de manière à ce que la servitude tombe. On peut donc dire qu'il s'agit d'un échange de bons procédés pour cette parcelle.

A l'issue du débat, l'arrêté présenté a été accepté à l'unanimité.

M. LANCE : Vous pouvez voter Mme la Présidente.

***L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008****c) Cession d'échange pour la création d'un trottoir au chemin de la Colline « La Chênaie »**  
=====

M. LUSSI présente le sujet : Il s'agit d'une opération continuant le point 7b). Ce sont tous des actes qui servent à reprendre un peu de terrain, de manière à ce qu'il puisse y avoir une continuation et que le trottoir puisse être continué. Il est procédé à un échange de parcelles. Une partie va revenir au domaine public, une partie va être cédée au domaine privé.

L'arrêté présenté est accepté à l'unanimité.

M. LANCE : Vous avez le droit de vote Mme la Présidente. Je vous donne lecture de l'article 7.6 « *Majorité qualifiée – Ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue (moitié des Conseillers municipaux présents, plus un, le Président votant) les délibérations portant sur : la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels – les emprunts et les cautionnements communaux. En cas d'égalité des voix, la délibération est considérée comme refusée* ».

**L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).**

**d) Divers**  
=====

M. LUSSI présente le sujet : Il est soulevé le cas du projet de densification au chemin Henri-Wissner qui soulève des oppositions. Le débat s'ouvre pour déterminer s'il y a lieu de recevoir les promoteurs et les opposants.

Le Président prend note des différentes remarques et il est décidé qu'il n'y aura pas d'audition tant qu'il n'y aura pas de nouvelle évolution du projet.

Il est remarqué que les travaux ont commencé à l'avenue du Curé-Baud avec une année de retard. Une commissaire demande si ce retard provient d'une modification sensible du projet initial. Il est répondu par la négative.

Les aménagements pour ralentir la circulation sur le premier tronçon du chemin des Verjus sont terminés. La question est posée demandant si une suite à ces aménagements était prévue. Il nous est répondu par l'affirmative.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séance du 4 septembre 2008 –  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

---

**a) Visite de l'école de la Caroline**  
=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. LINGG présente le sujet : C'est sous une pluie battante que s'est déroulée la visite de l'école de la Caroline. Elle nous a été commentée par M. Rudaz, architecte. Ainsi, nous avons pu nous rendre compte des travaux de rénovation des façades.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

M. Renevey souligne que la rénovation des briques s'est avérée compliquée. Il a fallu notamment trouver une couleur en se basant sur l'historique du bâtiment. Le rapport y relatif est disponible sur Intranet.

**b) Stade de Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre – 3<sup>ème</sup> étape  
buvette et vestiaires – Crédit d'étude (Fr. 450'000.--)**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. LINGG présente le sujet : M. Renevey nous signale qu'il y a eu plusieurs réflexions par rapport aux gabarits, à l'implantation ainsi qu'aux prix. D'autre part, l'avis des utilisateurs a aussi été pris en compte. Ce jour, les architectes nous présentent un projet avec une idée précise du financement. Compte tenu du montant des travaux, nous devons passer par une procédure AIMP (Accords Internationaux des Marchés Publics), c'est pourquoi le Conseil administratif a choisi de mandater une entreprise générale.

Mme Tirone et M. Genêt, architectes, nous présentent leur projet.

Le Président est séduit par le projet. Cependant, il note que les frais sont plus élevés quand on s'adresse à une entreprise générale, toutefois ladite entreprise n'a pas l'obligation de reprendre les mandataires pour la suite du projet.

M. Côte ajoute que les honoraires concernant la direction architecturale et les prestations de conseil pour s'assurer que le projet n'est pas dénaturé sont déjà compris dans le crédit de construction. Les dossiers pour l'entreprise générale comporteront des descriptions précises. D'autre part, M. Genêt veillera à la concordance entre le projet et sa réalisation.

A la question d'un commissaire concernant la disposition de la buvette, les architectes soulignent que ce n'est qu'un avant-projet, en ce qui concerne les emplacements, tout peut encore évoluer. Toutefois, le projet propose un plus grand espace pour la buvette et offre une ouverture vers le terrain avec un bar intérieur et extérieur.

Un commissaire s'étonne qu'il y ait une kitchenette indépendante dans le local du comité, les architectes indiquent que c'est à la demande des utilisateurs et, de ce fait, la buvette pourra ainsi être un espace indépendant et devenir une salle utilisable pour les fêtes.

A la question d'un commissaire, les architectes indiquent qu'il a été nécessaire de faire appel à un acousticien afin de veiller à ce que la buvette soit un endroit agréable, pour que cet espace ne résonne pas. Il en va de même pour les vestiaires.

Les personnes à mobilité réduite ont accès à la buvette et au terrain. Un parking est prévu, cependant les frais y relatifs ne sont pas inclus dans le budget.

M. Renevey répond à un commissaire que, pendant les travaux, il est prévu de maintenir l'exploitation des vestiaires et de la buvette. Des containers seront installés à cet effet, ils n'ont pas encore été budgétés mais cet aspect sera précisé dans le crédit de construction.

Les architectes précisent que le projet prévoit le travail de trois ingénieurs, à savoir un ingénieur en chauffage/ventilation, un ingénieur sanitaire et un ingénieur électricien. L'offre faite pas ces ingénieurs a été examinée de près par la commune pour arriver à un montant moindre.

L'arrête est accepté par 7 oui et 1 abstention.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

M. MARCHIANDO : Lors des discussions qui ont eu lieu en caucus, il semblerait qu'il n'y ait rien de prévu pour le captage de l'énergie solaire dans le projet. Je souhaiterais tout de même que ce problème soit abordé, et je trouve que la Commune devrait donner l'exemple à ce niveau-là. Il semblerait que les périodes d'usage du vestiaire soient seulement durant les périodes froides. Je pense qu'aux mois de juin ou juillet, il y a beaucoup de gens qui utilisent les douches, et on sait que ces douches dans les vestiaires sportifs sont abondamment utilisées.

M. RENEVEY : J'aimerais simplement juste rectifier une toute petite chose. Il n'y a rien de prévu, on est dans la phase de l'étude, donc un concept énergétique sera prévu, mais en l'état, des panneaux solaires ne sont pas forcément installés.

M. STUDER : J'ai constaté avec plaisir que les travaux de rénovation-transformation pour l'amélioration du stade de Lancy-Florimont arrivent gentiment à terme, en tous les cas pour les utilisateurs, constater quand même qu'il y a eu des investissements très importants qui ont été consentis. J'ose espérer que ces diverses installations seront entretenues en bonne et due forme et que surtout, l'utilisateur, le club de football, soit content de ces travaux.

***L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Route de Chancy / chemin du Gué – Construction et réfection des collecteurs  
Crédit de construction (Fr. 850'000.--)**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. LINGG présente le sujet : M. CASSAN indique que trois types de travaux sont prévus par le crédit de construction. Ils sont destinés à étendre le réseau séparatif de la commune en vue de raccorder les divers groupes des bâtiments à construire :

- Etendre le réseau d'eaux claires et d'eaux usées au chemin du Gué et effectuer des aménagements routiers
- Etendre le raccordement d'eaux usées au chemin des Pâquerettes
- Réhabiliter le collecteur de la route de Chancy (travaux de gainage), travaux sans tranchée, directement sous la chaussée, en pousse-tube.

Des soumissions ont été faites séparément.

En réponse à un commissaire, M. Cassan explique que les aménagements routiers du chemin du Gué comprenant l'élargissement de la chaussée du côté du quartier Lancy-Square avec la création de trottoirs et de places de parc longitudinales sont prévus pour 2010.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

***L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**d) Divers**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. LINGG présente le sujet : A la question d'un commissaire concernant le miroir à l'angle du chemin des Pâquerettes et du chemin du Gué, M. Renevey lui fait remarquer que la DGM considère que c'est une fausse sécurité. Il est possible de rénover un ancien miroir mais pas d'en installer un nouveau.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Le Président souhaite que le Conseil administratif et le service des travaux, pour des crédits d'étude, fassent appel à des entreprises lancéennes.

Concernant la Maison de la Sécurité, plus précisément l'entreprise adjudicataire des travaux de ventilation, le Président s'insurge et ne comprend pas pourquoi la Commune peut donner du travail à une entreprise alors que cette dernière est en sursis concordataire. Ce qui veut dire qu'en octobre elle sera en faillite et que d'ici la fin de l'année, elle n'existera plus !!!

M. Côte explique qu'il a rencontré cette entreprise à fin du mois de juin afin d'avoir des explications et des garanties qu'il n'a pas pu obtenir. A la suite de quoi, il a contacté directement le fournisseur et il a pu obtenir que le matériel soit commandé sans que cela passe par l'entreprise. Le matériel sera payé une fois qu'il sera sur le chantier, c'est-à-dire environ mi-octobre.

Le Président prend acte et signale qu'en cas de problème lié à ce sujet, il promet que le Service des travaux fera la une des journaux.

M. AUGSBURGER : Je demande l'ouverture du débat pour ce sujet-là.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : D'accord, nous ouvrons le débat.

M. AUGSBURGER : Je suis très surpris qu'après mon intervention du 4 septembre dernier au sujet de la Maison de la sécurité, ni le Conseil administratif, ni le Service des travaux ne m'aient contacté.

L'entreprise adjudicataire des travaux de ventilation a été mise en sursis concordataire le 20 mai 2008, pour 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2008. Cette entreprise étant insolvable et n'ayant pas payé de nombreux fournisseurs, certains ont déposé des hypothèques légales sur des chantiers effectués en sous-traitance pour plus de Fr. 500'000.--.

De plus, plusieurs collaborateurs ont quitté l'entreprise, sans être payés, le patron étant en vacances sur un autre continent.

Dès lors, il est parfaitement inadmissible que la Ville de Lancy se substitue à l'entreprise pour commander du matériel que cette dernière ne peut fournir pour cause d'insolvabilité ou d'impayés auprès de nombreux fournisseurs.

Cette pratique est illicite, malveillante et indigne par rapport aux entreprises qui payent impôts et charges régulièrement.

De plus, le ou les fournisseurs vont certainement rétrocéder une commission à cet entrepreneur sur le matériel payé par la Mairie.

Quand on vient nous dire que pareille démarche a eu lieu sur le chantier de rénovation de la Ferme Navazza, je pense qu'il est urgent de prendre des décisions de sanctions à l'endroit de ceux qui pratiquent de la sorte. Il est intolérable que le Conseil administratif cautionne de tels agissements.

Malheureusement, je n'assisterai pas au bouquet de chantier le 30 septembre prochain, mais je me charge d'organiser un feu d'artifice avec le personnel grugé par cette entreprise si cette dernière n'est pas écartée d'ici lundi 29 septembre 2008. Ne venez pas prétendre que le chantier serait retardé, vous connaissez cette situation depuis plus de 3 mois, vous deviez prendre vos responsabilités et nous communiquer cette situation en juin.

Je vous signale qu'une autre commune vient de retirer un mandat à cette entreprise, en cours d'exécution, l'entreprise ne pouvant présenter les preuves de paiement des charges et des salaires.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! A bon entendeur.

M. RENEVEY : Je veux bien répondre, en tout cas en partie. Effectivement, M. Augsburger en a parlé à la commission, j'en ai reparlé encore avec M. Côte, chef du service des travaux, et donc encore une fois, la commune ne perdra rien, pas un centime dans ce problème-là puisque de toute façon nous ne payerons évidemment que ce que nous avons sur place. Il n'y a aucun frais qui a été engagé face à des risques qui effectivement existent, nous en sommes conscients, mais en l'état, nous attendons pour payer d'avoir ce matériel sur place. Pour le reste, par rapport aux charges sociales, les informations que j'avais stipulaient que ces charges sociales étaient payées. Donc, en l'état, je n'ai pas d'autres informations, si maintenant évidemment les choses devaient changer, nous en reparlerions pour prendre des dispositions autres.

M. FAVRE : Je voudrais juste revenir sur les AIMP parce que ce chantier y est soumis. Comment cela se fait-il que l'entreprise adjudicatrice, comme l'a dit M. Augsburger, ne remplit aucune des conditions ? Elle est endettée depuis longtemps. Elle n'a pas pu fournir les justificatifs de charges sociales. Comment a-t-elle pu obtenir ce travail pour ce chantier ? Je demande, lors de la prochaine séance de la Commission des travaux, les justificatifs et pourquoi cette entreprise a été adjudicataire. Il faut absolument régler ce problème, si on l'avait fait au mois de mai, comme l'a dit M. Augsburger, on n'en serait pas là. Cela prouve bien que l'AIMP a des failles.

M. ANNEN : Juste pour apporter un élément de réponse à M. Favre, au niveau des AIMP, il y a des choses qui ont changé. Il faut savoir qu'avant les AIMP, les attestations de charges sociales étaient valables 15 jours. La personne qui demandait une attestation, la validité était de 15 jours. Lors des nouveaux AIMP, ces attestations sont valables 3 mois, à partir de la date d'émission. Il faut savoir également, après il est clair il faudra qu'on ait une vérification des dates auxquelles cela a été demandé, puisqu'à ce niveau-là, si on demande avec le jeu des délais de paiement au niveau des caisses AVS et les 3 mois de plus, vous pouvez avoir une entreprise qui vous présente une attestation qui est valable, mais qui permettrait à une entreprise, quelle qu'elle soit, d'avoir jusqu'à 5 mois de retard dans les paiements des charges sociales, d'où le problème que M. Favre soulève à propos des AIMP. Au niveau de nos associations professionnelles, on s'est battu contre cette durée de validité de 3 mois, mais au niveau des négociations, nous n'avons pas obtenu gain de cause.

M. LUSSI : Le groupe UDC n'est pas partagé, il soutient absolument les propos tenus par M. Augsburger, et regrette que, dans le cadre du Service des travaux et constructions, qu'il n'y ait pas eu une plus grande rigueur pour ces entreprises, parce que je rappelle aussi, on n'en a pas parlé, il y a la garantie pour les vices cachés etc., et si, au départ, on sait que l'entreprise n'existe pas, ou n'existera plus, et bien ces travaux de garantie ne pourront être assumés totalement.

Ce sont quand même beaucoup de soucis, il est vrai qu'on devrait avoir une déontologie dans la commune. La situation économique est peut-être ce qu'elle est, mais une entreprise qui n'est pas solvable et qui a de si gros problèmes devrait être écartée, même si cela crée quelques soucis, voire un léger dépassement de crédit.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On ne peut pas remettre en cause la bonne foi de la commune.

M. STUDER : J'aimerais juste donner une réponse à M. Lussi qui se fait du souci pour les éventuelles vices cachés. Il faut savoir que les compagnies d'assurances sont obligées de délivrer un certificat de garantie. L'acceptation de la délivrance de certificat de garantie est de toute façon incontournable, même si dans l'intervalle, l'entreprise en question quelle qu'elle soit a fait faillite.

M. OLOFSSON : Ma question est sur le risque financier que la commune prend éventuellement. Est-ce que la commissaire au sursis est d'accord avec cette façon de procéder. C'est-à-dire que nous traitons directement avec des sous-traitants, ce qui impliquerait que la société en sursis concordataire renonce à exécuter son travail vis-à-vis de la commune. Est-ce que ce schéma, qui finalement pourrait prêter

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

d'autres créanciers de cette société, est-ce que ce schéma a reçu l'aval de la commissaire au sursis qui est seule maître à bord ?

M. RENEVEY : Sur ce point-là, très honnêtement, je ne peux pas vous répondre, je me renseignerai. Par rapport à ce qui avait été évoqué auparavant, il est évident que de toute manière l'entreprise n'aurait jamais reçu l'aval si tout n'avait pas été en règle au moment de l'adjudication.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séances des 25 août et 15 septembre 2008 –  
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT  
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 10 septembre 2008 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

---

**a) Agrandissement de EVE Domino – Subvention d'investissement (Fr. 450'000.--)**  
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance se réfère au texte explicatif de M. Baertschi, joint à l'ordre du jour. L'EVE Domino n'est plus une crèche du Crédit Suisse, une association a été constituée, il y a deux ans. Cette crèche accueille actuellement 30 enfants de 0 à 4 ans (dont 15 places réservées au personnel du Crédit Suisse dont il paie les frais). Les locaux de la crèche n'appartiennent pas au Crédit Suisse, ils sont loués à MIBAG. Depuis le début 2008, des locaux au premier étage se sont libérés suite à une diminution des activités du Crédit Suisse. EVE Domino s'est déclarée intéressée de les reprendre pour agrandir la crèche. La crèche passerait ainsi de 30 places à 70 places. Les travaux ont été évalués à Fr. 200'000.--. Lors de la création de nouvelles places de crèche, une subvention de Fr. 5'000.-- par place peut être demandée à la Confédération, les travaux auraient été couverts par cette subvention. Il était prévu d'ouvrir cette extension le 1er octobre 2008. L'association et la directrice ont attribué des places de crèche et ont engagé du personnel. Malheureusement, en juillet 2008, l'association a annoncé à la Commune que les travaux ne représentaient plus Fr. 200'000.-- mais s'élevaient (y compris le mobilier) à Fr. 445'000.--. Il faut ajouter à cet investissement les frais liés à l'engagement du personnel et les loyers pour environ Fr. 126'000.--.

En l'absence pour vacances de MM. Baertschi et Renevey, M. Lance a répondu à l'association qu'il n'était pas possible de verser cette somme sans passer devant le Conseil municipal. L'ouverture de l'extension est ainsi retardée au plus tôt au mois de janvier 2009, sachant que la subvention d'investissement ne pourra pas être présentée au Conseil municipal avant la séance de septembre 2008.

Ce dossier soulève beaucoup de questions. Les commissaires ne comprennent pas pourquoi personne n'a été tenu au courant de la possibilité d'agrandir la crèche, même si les travaux sont pris en charge par la subvention fédérale, il va falloir augmenter les subventions de fonctionnement. On regrette que M. Baertschi ne soit pas là pour défendre le dossier et donner les précisions.

La compétence du comité et de la directrice est remise en question, mais M. Lance confirme qu'ils ont fait leur maximum par rapport à l'opportunité d'agrandir cette crèche, qui est un besoin pour Lancy. Malheureusement ils ont eu trop vite le feu vert des services de la Commune.

Il y a des questions, sur le propriétaire des locaux, la durée du bail, le mode de financement entre la commune et d'autres partenaires, qui est la société MIBAG, comment la subvention fédérale sera reversée à la commune, etc.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Ce dossier comprend beaucoup trop d'inconnues et les commissaires ne veulent pas voter dans l'urgence, ils aimeraient avoir des réponses. Il faudrait également que le service des travaux se penche sur le coût pour savoir si l'enveloppe est dans les normes ou non.

M. Lance propose que les commissaires participent à la visite de la crèche le 10 septembre avec la commission sociale et de remettre le sujet à l'ordre du jour du 15 septembre.

Suite à la visite de la crèche, les commissaires ont eu quelques réponses, la société MIBAG a son siège à Baden mais les entreprises qui exécuteront les travaux seront à Genève. Les honoraires resteront les mêmes si les travaux sont réalisés ces 6 prochains mois, le bail est repris du Crédit Suisse et sera reconduit pour des périodes de 5 à 10 ans, on compte sur le Conseil administratif pour négocier le bail et la participation aux travaux du propriétaire.

Le service des travaux a joint une note, sur laquelle on remarque que les investissements prévus, aménagement et mobilier sont conformes, ainsi que le montant des honoraires.

Les commissaires sont persuadés de la nécessité d'avoir des places de crèches supplémentaires mais ils déplorent la manière dont le dossier a été traité.

L'arrêté est accepté par 8 voix pour et une abstention.

M. MATHIEU présente le sujet : Tout d'abord, je vous présente mes excuses pour mon élocution nasale, mais j'ai dû passer à travers un courant d'air. Mme Casutt ayant rapporté le côté financier de l'opération, je me contenterai d'aborder l'aspect social après un petit historique.

Ce printemps, l'espace de vie enfantine Eve Domino prend contact avec le Conseil administratif car sa surface peut être doublée, ceci générant 40 places supplémentaires. Eve Domino annonce un coût de Fr. 200'000.-- qui devrait être couvert par la subvention fédérale (Fr. 5'000.-- par place ouverte). L'opération étant financée, le Conseil administratif donne son accord de principe.

Juin 2008, Eve Domino annonce au Conseil administratif que certains aspects de la transformation, particulièrement le mobilier ont été oubliés et que le coût total se monte à Fr. 450'000.--. Il est donc urgent que notre Conseil donne son accord. Certains commissaires se posent la question « à qui la faute » ? A Eve Domino ? Au Conseil administratif ? A un manque de contrôle rigoureux ? Au manque de suivi du dossier ? Ils expriment leur mécontentement au Conseiller administratif délégué.

La Commission sociale, après avoir questionné les responsables de la garderie, arrive aux conclusions suivantes :

- cette proposition est une grande opportunité pour offrir à la population 40 places de crèche supplémentaires à un coût raisonnable ;
- la Ville de Lancy dispose de 9 institutions oeuvrant pour les 0-4 ans qui offrent 292 places pour la petite enfance. Les enfants n'étant pas tous à plein temps, une place représente plus qu'un enfant ;
- Dans le détail, il y a à Lancy :
  - 4 crèches offrant 206 places. Elles sont coordonnées et pratiquent la même politique en ce qui concerne les pensions et l'encadrement, les pensions étant perçues en fonction du revenu de la famille
  - 5 garderies prenant en charge 86 enfants et ayant un fonctionnement différent (document à disposition)
- La coordination des crèches estime que 800 enfants ne peuvent être pris en charge par les institutions communales actuellement. Lancy couvre donc environ 32 % de la demande, l'agrandissement d'Eve Domino permettra de couvrir 37 % des besoins. S'il est toujours possible de faire mieux, ces 40 places sont loin d'être négligeables, elles augmentent la capacité communale.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

En ce qui concerne Eve Domino, les constats sont les suivants :

- sur les 235 demandes supplémentaires de septembre 2008, seules 10 ont été honorées ;
- d'une superficie égale à l'espace existant, la nouvelle surface, une fois équipée, est parfaitement adaptée à l'accueil de 40 enfants ;
- au point de vue de l'organisation et de l'administration, la structure actuelle convient. Seul du personnel d'encadrement est nécessaire
- l'OFAS a donné un accord de principe ;
- les autorisations de construire ont été déposées.

Au cours des débats, certains commissaires ont remis en cause le système de perception des pensions selon le revenu familial. Cette question sera reprise par notre commission, en présence des professionnels de la branche qui ont largement étudié le sujet.

En ce qui concerne l'arrêté, je précise que sur les Fr. 450'000.--, seuls Fr. 250'000.-- seront véritablement à la charge de la commune. Les autres Fr. 200'000.-- seront remboursés par Eve Domino, dès que l'association aura reçu la subvention fédérale. Pour être très clair, cette décision induit également l'augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement de quelques Fr. 700'000.--.

Pour conclure, la Commission des affaires sociales a accepté cet arrêté par 6 voix et 3 abstentions. Les abstentions étant dictées par la procédure en urgence utilisée et non contre des places de crèche supplémentaires.

Ne nous trompons pas de cible, les Lancéens ont un urgent besoin de places de crèche.

M. GOLAY : Notre groupe ne souhaite pas polémiquer plus que cela a été fait lors des différentes commissions qui ont traité ce sujet dont le plan financier nous a été présenté aux différentes séances.

On peut, en revanche, se réjouir de cette conception de partenariats public et privé, je pense que c'est une très bonne chose. Il faut développer ce type de synergie, là c'est le cas puisque l'on sait que les places de crèche sont un point fort de l'économie et cela maintient aussi les entreprises sur des territoires où on aborde ce type de conception. C'est quelque chose qui est tout à fait intéressant, on se réjouit de cette future ouverture, et de là, nous serons favorables à cet arrêté.

M. ANNEN : Je vous informe que le groupe Union libérale radicale est pour la création de crèches, c'est un besoin urgent au niveau de notre commune, et nous ne nous opposons pas à ce projet.

En revanche, nous nous abstiendrons clairement pour indiquer notre mécontentement envers la manière plutôt légère avec laquelle le Conseiller administratif en charge des affaires sociales a traité ce dossier.

Je donnerai quelques exemples. Premièrement on donne un OK à l'association Eve Domino sur un budget de Fr. 200'000.-- qui double tout d'un coup par magie parce qu'on a oublié le mobilier. Alors peut-être que le Conseiller administratif est un adepte du tantrisme ou d'aménagement virtuel, cela j'en suis persuadé, mais cela me dérange tout de même.

Deuxièmement, il place l'association Eve Domino, et de cela il en est conscient, dans une situation plus que délicate. Comme on l'a dit dans le rapport, deux choses se rajoutent au mobilier et au devis : la première ce sont les 3 mois de loyer supplémentaires qui vont devoir être supportés par Eve Domino, donc par la commune de Lancy, pour une inoccupation due au retard que les travaux vont prendre. Deuxièmement, l'enlèvement du personnel puisque Eve Domino ayant reçu un OK du Conseiller administratif a mis les choses en place, ce qui est normal, une opportunité à ne pas manquer ; malheureusement Eve Domino se retrouve avec des gens qu'ils ont engagés, il y a environ 5 postes d'auxiliaires en puériculture qui vont se retrouver sans travail à partir du 1<sup>er</sup> octobre. On leur a confirmé qu'on essaierait de les placer en synergie avec les autres crèches, je trouve cela regrettable.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

D'autre part, nous avons constaté avec étonnement, je dirai déception, lors des deux séances de la Commission des finances, que M. Baertschi n'était pas présent pour défendre ce dossier. Il a laissé se « dépêtrer » ses deux collègues qui n'avaient pas la maîtrise totale du dossier, et on peut le comprendre, alors qu'il était responsable depuis le départ de ce dossier. Cela, nous le regrettons amèrement.

C'est pour cela que nous nous abstenons, pas pour s'opposer aux crèches, comme on vous l'a dit en début d'intervention, nous sommes pour les crèches, mais pour faire voir notre mécontentement, c'est une décision clairement politique. Par contre, nous tenons à dire au Conseil administratif que nous serons très attentifs pour tout dépassement de crédit, puisque ce crédit a été clairement analysé suite à la demande d'un commissaire à la Commission des finances par le Service des travaux.

Comme nous serons très attentifs, nous n'accepterons aucun dépassement de crédit sur un dossier qui a été mal ficelé depuis le début.

M. GOLAY : J'ai omis de soulever un petit bémol par rapport aux louanges concernant l'ouverture de cette crèche. On a ce montant qui est inscrit dans l'arrêté, mais on l'a bien souligné en Commission des finances, il doit y avoir encore une négociation avec le propriétaire des locaux pour l'aménagement et cela, je pense qu'avec un loyer tel qu'il est proposé, je pense que ce ne sera pas très difficile d'obtenir certainement une participation du propriétaire pour l'aménagement d'une crèche. Je souhaite en tout cas que le Conseil administratif s'engage à négocier un rabais par rapport au montant qui nous est proposé.

M. LUSSI : Le groupe UDC ne sera pas redondant dans ce qui a été dit, il tient seulement à relever deux choses. La première, c'est que si ce projet et cet arrêté passent devant le Conseil municipal, c'est bien que nous avons une petite partie de responsabilité dans ceci. Il est dommage que lorsqu'on arrive à la sortie de l'été, au mois de septembre, le Conseiller administratif qui nous présente ceci n'est pas en charge du dossier, et nous nous trouvons presque comme des Neinsager, à dire non, et on nous demanderait d'avaliser un doublement de budget sans que nous ayons les éléments qui sont venus par la suite.

A la suite de ceci, le groupe UDC tient à marquer sa désapprobation sur le procédé, mais il ira un peu plus loin que le groupe ULR, il est aussi persuadé que les crèches sont nécessaires, et il votera cet arrêté, tout en marquant son mécontentement sur la forme utilisée.

M. BONFANTI : Juste un peu plus de précisions concernant le mobilier, je crois que certains Conseillers municipaux étaient présents lors de la Commission des affaires sociales. Il a bien été dit que c'est l'association Eve Domino qui a oublié d'inscrire cette augmentation dans le projet de financement. Ce n'est donc pas un oubli du Conseiller administratif. Il faut savoir qui a fait la faute.

Mme CASUTT : Je suis désolée, je ne voulais pas prendre la parole, mais je ne veux pas qu'on puisse défendre M. Baertschi, parce que même s'il n'était pas au courant qu'il fallait du mobilier pour les crèches, il aurait tout de même pu nous parler de cet agrandissement de crèche. Les subventionnements aux crèches, ce n'est pas négligeable, et il aurait pu regarder avec le Service des travaux et constructions si ces travaux correspondaient aux frais qu'il y avait eus précédemment. En plus, de cela, il se permet de parler durant la lecture des rapports, je trouve cela inadmissible.

M. BAERTSCHI : C'est fort volontiers que je mets ma tête sous les tomates des gens qui veulent me les lancer. Je me permets de redire ce que j'ai déjà dit, à partir du moment où une association et nous avons les possibilités d'agrandir, et donc d'offrir plus de places de crèche aux gens de Lancy, il s'agit bien de cela évidemment, et bien c'est sûr que ma première réaction est de dire : et bien voilà une bonne idée. Vous le savez, il l'a été dit, la mise en place de crèches manque sur Lancy. C'est avec joie que j'ai accueilli cette nouvelle qui m'a été communiquée au mois de mars ou avril de cette année.

Lorsque j'ai posé la question, cela a un coût, et bien l'association a dit : il y a un certain nombre d'argent qui vient de Berne, vous savez que Fr. 5'000.-- pour toute nouvelle place ouverte viennent de Berne, justement pour aider les associations. On a fait le calcul, et dans un premier temps, c'est vrai que les

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Fr. 200'000.--, qui dans un premier temps devaient passer, avaient été ramenés à un peu moins de Fr. 200'000.--, donc j'ai dit pas de problème. C'est une association privée subventionnée par la commune, reconnue également par la commune, c'est à elle de faire ce travail. Je leur ai dit, et cela je tiens à le dire à Mme Casutt, c'est mon travail, c'est mon domaine, pour la subvention qui va être augmentée oui, vous l'aurez, c'est ce que je leur ai dit.

Maintenant, il est évident que si le Conseil municipal dit : pas question, pas de subvention, vous la supprimerez lors du budget et ils n'auront pas leur subvention. Je leur ai dit, vous l'aurez la subvention, parce que c'est quelque chose d'important. A partir de ce moment-là, c'est vrai que c'était le premier jour de mes vacances que j'ai eu un téléphone, il y a un problème ce ne sont plus Fr. 200'000.-- c'est Fr. 450'000.--, on avait en effet oublié de mettre le mobilier. Alors, j'accepte volontiers de ne pas avoir pensé au mobilier. C'est vrai, j'aurais pu y penser, et je reconnais, et ma seule culpabilité est de n'avoir pas épiluché le dossier, pour me dire, ils construisent une maison, mais ils n'ont pas pensé à mettre les tables et les chaises. Je reconnais volontiers que là, j'aurais dû être plus précis, mais c'est vrai que tout avait l'air de bien jouer, et c'est la raison pour laquelle, je n'ai pas du tout voulu trop regarder derrière. Je pensais que les gens avaient fait le calcul entier.

Je tiens aussi à dire, pour décharger aussi les deux pauvres Conseillers administratifs qui étaient dépassés par ceci, que en effet, pour la première séance de la Commission des finances, je ne pouvais pas être là, pour la deuxième, j'aurais pu venir, mais mon collègue m'a dit que ce n'était pas nécessaire, tous les renseignements avaient été donnés lors des précédentes commissions.

C'est vrai que l'urgence est un peu détestable pour certains, et je reconnais que quand elle arrive le 20 juin, le Conseil municipal ne peut pas décider avant fin septembre. Nous aurions pu convoquer une séance des commissions des finances et des affaires sociales au mois de juillet ou au mois d'août, cela aurait été possible. Il nous semblait que politiquement l'acceptation, je crois que cela a été redit ce soir, de nouvelles places de crèches n'était pas un problème, c'est la raison pour laquelle nous avons préféré agir dans l'urgence. C'est un peu ennuyeux, on n'a pas toutes les réponses toujours, il faut reconnaître que quand on n'est pas propriétaire, quand on est locataire, il y a un certain nombre de choses que nous ne maîtrisons pas, au fur et à mesure avec l'association, nous les avons améliorées, je pense au loyer, comme il a été dit, mais nous sommes obligés d'agir dans l'urgence. Si on n'avait pas voulu agir dans l'urgence, on aurait attendu le mois de janvier, on aurait pu peut-être encore mettre cela dans le budget, et 8 mois après, et bien de nouvelles places de crèche auraient été faites, on aurait pu, on aurait juste attendu 8 mois.

Je pense que ces quelques désagréments, dont je reconnais une infime partie de responsabilité, auraient plutôt donné l'effet contraire que de donner un signe très clair, en disant, nous pouvons offrir plus de places de crèche et je m'en réjouis. Je ne veux pas préjuger du résultat du vote, mais je me réjouis vraiment que vous acceptiez ceci, et je donne toutes mes excuses à ceux qui ont été bousculés par ce dossier.

M. LANCE : J'ai quelques précisions concernant les conditions du bail, Mme Plater m'a transmis aujourd'hui par mail. Les propriétaires qui sont SPS Immobilien AG acceptent de signer un contrat de bail à loyer pour une durée initiale de 10 ans. Par principe, la société propriétaire ne prend pas en charge les travaux d'aménagement des surfaces des locataires, cependant, la société propriétaire accepte exceptionnellement certaines demandes, mais des coûts sont reportés sur le montant des loyers avec intérêt et amortissement sur toute la durée du contrat. Je pense que dans ces conditions cela ne vaut pas la peine de demander une participation des propriétaires.

Enfin, SPS Immobilien AG m'a confirmé que les conditions de location convenues avec le Crédit Suisse seront reprises lors de la conclusion d'un nouveau contrat. Ce sont les précisions que je voulais apporter à cet objet.

***L'arrêté 9a) est accepté par 26 oui -0 non – 5 abstentions. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008****b) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance demande que les groupes réfléchissent à la désignation de leurs représentants au niveau de la future Fondation immobilière communale afin que la Commune ne soit pas prise au dépourvu, dès la décision du Grand Conseil. Des propositions concernant des spécialistes qui pourraient également en faire partie sont les bienvenues.

M. MATHIEU présente le sujet : Un commissaire a cru comprendre que la Commission pourrait être intéressée par la journée des voisins qui se passe chaque année à fin mai. Il a demandé la documentation à la Ville de Genève et la met volontiers à disposition. La Présidente s'en réjouit.

**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION –  
Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2008 –  
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

---

**a) Audition des représentants du Lancéen**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Le Lancéen a été fondé en 1974 par MM. Bourgeois, Nicolet, Schmitt et Schweitzer. Plus tard, les associations de défense des Intérêts de Lancy les ont rejoints. C'est en 1997 que le journal a pris forme d'une association. Les trois partenaires principaux sont les Intérêts du Petit-Lancy, les Intérêts du Grand-Lancy ainsi que la commune.

La formule de parution actuelle est de 20 pages par numéro en moyenne, avec deux grosses publications par année. La rédaction travaille en étroite collaboration avec la Mairie et les différentes associations lancéennes.

M. Lorenzini rappelle à la commission le caractère non politique du Lancéen tel qu'il est spécifié dans les statuts. Le journal traite de sujets de l'administration communale. En effet, ces informations ne constituent pas de prise de position politique, mais seulement un résumé des prises de positions du Conseil municipal sur un sujet donné.

Certains commissaires pensent que, s'agissant d'un journal communal, celui-ci devrait être ouvert aux partis politiques.

La rubrique « Mairie Info » est clairement séparée du journal, de sorte que le contenu soit séparé. Il est possible que la commune puisse décider par exemple un numéro « spécial élections », autofinancé, où tous les partis politiques pourraient s'exprimer.

M. Lance propose d'augmenter la subvention accordée au Lancéen afin qu'elle passe de Fr. 99'000.-- à Fr. 150'000.-- au budget 2009.

M. Lorenzini présente ses propositions d'amélioration du journal compte tenu de l'ouverture aux partis politiques et de la trop légère information existante sur les sujets liés aux activités des différents services de la commune.

Le Président de la commission ajoute que l'ouverture aux partis politiques n'a jamais été sensée permettre aux partis de la propagande. Il estime que l'idée du numéro hors série est une bonne idée.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Pour conclure, les membres de la Commission partent du principe que les commissaires en discutent auprès de leurs partis respectifs pour analyser le problème et trouver une orientation adéquate.

**b) Divers**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. Lance présente aux commissaires la société Genilem. Genilem est une association à but non lucratif ayant comme principe de sélectionner et encadrer les entreprises en création qui présentent des projets innovants. La société fonctionne financièrement grâce au parrainage de collectivités publiques et de partenaires. M. Lance informe les commissaires que, dans le budget 2009, il a déjà prévu une ligne de Fr. 15'000.-- en faveur de Genilem. Il propose ensuite d'auditionner M. Tapponier de la société en question durant une prochaine commission.

Le Président conclut en proposant de recevoir Genilem et d'avoir un feed-back des entreprises qui ont été accompagnées par la société.

**11. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 12 juin 2008 –  
Rapporteuse : Mme Louise REY****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme REY présente le sujet : MM. Zehfus et Progin sont reconduits dans leur précédente fonction, respectivement président et vice-président de la commission des sports. Ces deux candidatures ont été acceptées à l'unanimité.

**b) Présentation du Lancy-Natation**

=====

Mme REY présente le sujet : Le Président rappelle que la pratique de la commission est d'inviter les grandes associations sportives afin de mieux les connaître et dans cette optique, MM. Pansier et Estupina ont été invités pour nous entretenir du Lancy-Natation.

M. Pansier, président du Lancy-Natation depuis 25 ans, fait état que cette association sportive possède trois sections différentes :

*1. Le Club de compétition*

Ce club qui compte 111 licenciés et 33 non-licenciés dont les entraînements se font aux piscines d'En-Sauvy et de Tivoli, participe à de nombreux meetings et championnats. Le budget du groupe de compétition s'élève à Fr. 850'000.--. Les écoles de natation sont nombreuses et comptent plus de 2000 personnes.

*2. Ecole de natation :*

17 cours sont organisés pour les adultes qui se déroulent aux piscines du Bachet, de Tivoli, d'En-Sauvy et de la Caroline. Plus de 2000 personnes nagent chaque semaine dans ces piscines.

*3. Lancy en Fête :*

Le budget de cette manifestation bien connue s'élève à Fr. 180'000.-- dont Fr. 20'000.-- sont versés par la commune de Lancy, mais Fr. 5'500.-- sont rétrocédés à la Mairie.

Qu'en est-il au niveau des subventions ?

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

La subvention totale de la commune de Lancy s'élève à Fr. 45'000.--, le Sport Toto verse Fr. 38'000.--, le canton apporte une aide de Fr. 18'000.-- et la Ville de Genève soutient le Lancy-Natation à hauteur de Fr. 22'000.--. Les bassins sont mis gracieusement à la disposition du club par la commune de Lancy.

Le problème de la relève est évoqué. M. Pansier est à la tête du Comité depuis de nombreuses années et il n'est pas facile de trouver un successeur qui soit disposé de reprendre le club avec un budget de près d'un million de francs. M. Pansier pense qu'il serait opportun de scinder le club en trois entités, la gestion en serait facilitée notamment pour la question de la TVA, par exemple. Toutefois, il faut savoir que le résultat financier de Lancy en Fête permet de financer tout le club pour autant que la fête se soit déroulée avec une météo acceptable.

**c) Agorespace – Quel avenir ?**

=====

Mme REY présente le sujet : Le Conseil municipal avait accepté l'installation d'un Agorespace au parc Louis-Bertrand avec l'idée d'installer un kit classique à proximité du parking pour un montant de Fr. 285'000.--. Cependant, la commission d'urbanisme a refusé ce projet en raison du concours portant sur l'école du Petit-Lancy et suggère de s'adresser aux architectes ayant gagné ce concours.

Les architectes contactés ont proposé une autre version plus luxueuse qui a été approuvée par le département pour le prix exorbitant de Fr. 800'000.-- ! M. Renevey qui ne peut justifier une telle somme propose deux solutions : l'abandon d'une part ou réaliser la moitié du programme d'autre part.

M. Deschenaux rappelle qu'une présentation avait été faite en juin 2006 et que ce projet avait trouvé un certain intérêt par son aspect très classique. Il remarque qu'il est envisageable de réaliser la moitié du nouveau programme et d'oublier la seconde partie. La commission se déclare favorable à cette dernière solution et M. Renevey suggère d'aller de l'avant dans ce projet.

**d) Délégué aux sports**

=====

Mme REY présente le sujet : C'est le Conseiller administratif délégué qui assume jusqu'à présent cette fonction. M. Renevey pense que pour une commune de l'importance de Lancy, un délégué aux sports s'avère indispensable à l'instar des communes de Vernier et de Plan-les-Ouates. Un descriptif du poste est distribué aux commissaires. Ce poste est inscrit au budget qui sera soumis prochainement au Conseil municipal.

Ce délégué aux sports devrait maintenir un lien plus soutenu avec les clubs et renforcer les relations directes avec les services sociaux, les camps sportifs, les activités spécifiques pour nos aînés, les journées sportives.

Il devrait organiser un certain nombre de manifestations, se pencher sur les statuts des clubs et des associations, établir le budget des subventions tout en restant une personne de référence pour les clubs.

En résumé, il s'agit de mettre en place une véritable politique du sport à Lancy. La commission reviendra peut-être sur ce point.

**e) Divers**

=====

Mme REY présente le sujet : Réponses à diverses questions :

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

1. Les filets des buts de Tivoli ne seront portés au budget que l'année prochaine ;
2. La billetterie de la piscine fonctionne bien et beaucoup de personnes se sont abonnées ;
3. « Sportsmile » est une association en lien avec les enfants et cherche à lutter contre leur surpoids ;
4. Un commissaire demande qu'un panneau soit posé vers le stade des Fraisiers afin de réserver ce terrain uniquement au football.

M. Renevey évoque l'affaire du « Dojo-Palettes » ; le sujet reste très sensible malgré une médiation de 4 heures. L'entraîneur a décidé de fonder un nouveau club. La situation prend une mauvaise tournure puisqu'il est maintenant question d'engager une procédure judiciaire.

**12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 23 juin 2008 –  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY****a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. ANNEN présente le sujet : Mme Richert est élue présidente par acclamation. Mme Alonso-Pentzke est élue vice-présidente par acclamation.

**b) Audition de M. Michel BOVEY, responsable du Groupe culturel de Lancy**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. ANNEN présente le sujet : En préambule, la Présidente souligne que le but de cette audition est de se déterminer par rapport à une éventuelle hausse des subventions.

M. Lance expose le sujet : Le Groupe culturel, dirigé par M. et Mme BOVEY, agit comme une société communale. Ils organisent divers concerts, spectacles, ballets et opéras dans différents lieux de la Commune. Actuellement, le Groupe Culturel reçoit une subvention annuelle de Fr. 85'000.-- pour l'organisation de ces manifestations.

D'autre part, M. Bovey sera à la retraite dès la fin de l'année et aura ainsi plus de temps pour se consacrer au Groupe Culturel.

Une trentaine de manifestations sont organisées par saison dans différentes salles de la Commune. A noter que le Groupe Culturel joue aussi un rôle social dans la Commune.

Ensuite M. Bovey nous commente un budget de fonctionnement 2009 :

Aux dépenses : les cachets versés aux artistes, les frais d'impression, la location des salles, les frais liés à la location des instruments et à l'accordage du piano, les frais postaux, la publicité, les fleurs offertes à chaque représentation, le droit d'auteur, les frais administratifs, d'un montant total de Fr. 191'500.--

Aux recettes : la vente de billets pour un total de Fr. 80'000.-- et la subvention de Lancy couvrant la différence, à savoir Fr. 111'500.--.

Il apparaît encore dans le budget d'investissement des frais uniques concernant du matériel informatique et la création d'un site Internet pour un total de Fr. 10'000.--.

M. Bovey conclut en disant qu'il n'a pas d'exigence précise et qu'il est déjà très content de travailler dans les conditions actuelles. D'autre part, il n'a pas élaboré le budget dans tous ses détails par manque de temps. Dans la présentation, il faut se référer au total des dépenses d'investissement.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

M. Lance ajoute que la commission peut compter sur M. Bovey pour faire des comptes plus détaillés dès qu'il en aura le temps.

La Présidente remercie M. Bovey pour sa présentation et M. Bovey quitte la séance.

Discussion : M. Lance propose d'augmenter la subvention du Groupe Culturel pour le budget 2009. La Commune verse actuellement Fr. 85'000.-- et M. Bovey aurait besoin d'environ Fr. 111'500.--. Il s'agit d'un budget provisionnel qu'il faut bien peser, notamment parce que l'aula de Saussure ne sera pas disponible certains mois et qu'il ne sera probablement pas possible d'organiser tous les spectacles prévus. Cependant il trouve le moment opportun pour donner un coup de pouce à M. Bovey. Il demande à la commission d'accorder l'augmentation de la subvention du Groupe Culturel pour le budget 2009.

Un commissaire souhaite que la Commune apporte son soutien au Groupe Culturel, notamment par le biais du service culturel qui a des contacts importants avec la presse.

Mme Mariéthoz souligne qu'il ne s'agit pas des mêmes journalistes, que ce sont deux domaines différents, musique et danse d'une part et arts visuels d'autre part. Par ailleurs, si la Commission estimait tout à coup que c'est au Service Culturel de s'occuper de la presse et de la promotion de toutes les Associations de Lancy, il faudrait alors prévoir un poste de plus, car c'est énormément de travail.

En réponse, M. Lance pense qu'il faut effectivement trouver un moyen d'aider M. Bovey et son groupe qui font un excellent travail et qui déchargent complètement le Service Culturel de cet aspect-là de la culture. A partir du moment où M. Bovey prendra sa retraite, il ne pourra plus bénéficier des équipements de bureau de son lieu de travail. Il y aura deux solutions pour y remédier : soit lui donner les moyens supplémentaires pour qu'il crée cette cellule administrative, soit lui permettre de venir à la Mairie pour utiliser ordinateur, téléphone, etc.

Une autre commissaire est d'avis qu'il faut soutenir le Groupe Culturel, toutefois elle est étonnée par le budget qui a été présenté. Un certain nombre de choses ne sont pas claires, comme des écarts importants au niveau de la publicité ou des frais administratifs, elle aimerait que ces éléments soient précisés.

M. Lance répond à un commissaire qui trouve l'augmentation de la subvention de Fr. 26'500.-- importante, qu'il reverra ce budget, pendant l'été, avec M. Bovey. Il communiquera à la rentrée le montant inscrit au budget 2009 qui serait de l'ordre de Fr. 100'000.--.

La Présidente prend note que la majorité de la commission donne le feu vert à M. Lance pour l'augmentation de Fr. 15'000.-- de la subvention du Groupe Culturel de Lancy et que M. Lance reverra le budget du Groupe Culturel pendant l'été avec M. Bovey.

**c) Point de la situation sur la Commission consultative du Fonds d'art visuel**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. ANNEN présente le sujet : M. Lance présente les 3 sujets :

1. Le concours d'architecture de la place des Ormeaux : Le Conseil administratif attendait le feu vert du Conseil Municipal par rapport au crédit, puisqu'une artiste a été intégrée dans le jury
2. La proposition de M. Deschenaux de mandater un artiste pour décorer les futurs giratoires du quartier des Morgines : il a finalement été décidé de lancer un concours pour recueillir des idées. L'appel a été lancé à 3 ou 4 entreprises. Le jury devrait se prononcer autour du mois d'octobre
3. L'inauguration des 3 prototypes de chaises, des 3 œuvres de Guberman et de l'intervention sur l'armoire de l'Etat Civil ont eu lieu le même jour. La manifestation a été appréciée par les participants et les chaises plaisent au public.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

La Présidente propose de féliciter le Service des parcs promenades et maintenance pour la décoration très réussie de l'espace qui se trouve devant la Mairie.

**d) Divers**

=====

En l'absence de Mme ESTOPPEY, M. ANNEN présente le sujet : *Lancy en Fête* - Chaque année le parc Marignac accueille « Lancy en Fête ». Cette manifestation est organisée par le Club du Lancy Natation qui a rencontré, cette année, quelques soucis pour boucler son budget. La Commune de Lancy verse une subvention culturelle de Fr. 20'000.-- dont Fr. 5'000.-- sont immédiatement rendus pour la location du matériel. La Commune pense que cela vaudrait la peine de faire un effort afin que la fête puisse subsister. D'autre part, une réflexion est en cours afin de mettre sur pied une entité distincte du Club de natation qui s'occuperait exclusivement de la manifestation.

*Association EPI (Espace de Pratique Instrumentale)* - La Présidente a assisté à l'assemblée générale de l'EPI, cette association a débuté en 1984, avec 3 animateurs pour une vingtaine de musiciens. Dans un premier temps, L'EPI recevait des subventions de la ville de Genève ensuite de la FAS'e, mais ce n'est plus le cas. Pour essayer de trouver des fonds, l'EPI a décidé de faire partie du futur réseau des écoles de musique qui est sous l'égide du DIP, mais pour cela elle doit être certifiée.

La Présidente se dit sceptique, car elle sait qu'au niveau du DIP ils sont actuellement en restriction de subventions plutôt qu'en augmentation. Dans ce contexte difficile, la subvention de Fr. 5'000.-- que verse la Commune de Lancy est très précieuse. La Présidente a assisté à un concert donné par des adolescents et a trouvé que c'était un bon travail. Enfin, elle souligne que le but de l'EPI est aussi de donner des concerts et de se produire, ils l'ont d'ailleurs fait à l'occasion de l'inauguration du cinéma Bio 72 ainsi qu'au Petit-Lancy.

*Journée sans voitures* - A l'occasion de la journée sans voitures, la Présidente propose de fermer pendant une heure ou deux la place du 1<sup>er</sup>-Août, ceci afin de montrer que cette place sera fermée aux voitures dès que le parking des Courtillets ouvrira.

M. Lance souligne qu'il y a quelques années, Lancy observait effectivement la journée sans voitures dans certains secteurs. De plus, si c'était un samedi ou un dimanche on fermait la place du 1<sup>er</sup>-Août et une fête était organisée en collaboration avec les commerçants du Grand-Lancy. Toutefois, lorsque cette journée était en semaine, le fait de fermer la place occasionnait beaucoup de problèmes. Raison pour laquelle il n'est pas favorable à cette proposition tant que le parking des Courtillets n'est pas ouvert, cela porterait préjudice aux commerçants.

Un commissaire n'est pas convaincu de l'impact, il pense que cela provoque plus d'énerverment que de réflexion de laisser sa voiture, il serait plus intéressant de faire essayer gratuitement des vélos électriques. Un autre commissaire trouve un peu prématuré l'idée de fermer cette place et pense préférable d'attendre l'ouverture du parking, ce serait ainsi l'occasion de présenter ce que la Commune prévoit de faire sur la place et ses alentours.

M. Lance rappelle que la décision concernant la circulation sur la place du 1<sup>er</sup>-Août n'a pas encore été prise. Toutefois, il ne pense pas qu'il faille supprimer toutes les places de parking car les commerçants vivent grâce aux clients de passage.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008****13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 27 août 2008 –  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****Maison de quartier de Lancy-Sud – Présentation de la situation**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Cette séance était ouverte à tout le Conseil municipal. Après l'introduction du sujet par le Président, la parole a été donnée à nos trois Conseillers administratifs.

Pour M. Baertschi, ce dossier qui a été traité lors de la précédente législature, a subi un arrêt à la suite de la contestation du projet de la Maison de la Danse. Parmi les différentes mesures qui devaient figurer dans le projet de « l'Escargot », un bon nombre n'étaient pas contestées comme par exemple, l'idée d'une bibliothèque-médiathèque.

La Ville de Lancy continue de se développer avec l'arrivée de nouveaux habitants et la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes ou salle communale et d'autres projets sont indispensables.

M. Lance a également précisé qu'il fallait élargir la réflexion au secteur de la Chapelle-les-Sciers et une partie de Plan-les-Ouates, tout en prenant en considération le pôle de la Praille avec le développement du Ceva.

M. Renevey a abordé le volet sportif et la nécessité d'y implanter des locaux associatifs et sportifs, vu les demandes importantes.

Les discussions qui ont suivi l'introduction de cette séance se sont portées sur la question d'intégration des habitants du quartier et sur ce que l'on voulait réaliser dans ce périmètre.

Puis la parole a été donnée à nos trois invités.

Tout d'abord, M. de Planta, architecte a commenté la présentation du fascicule présentant le recensement des lieux d'activités de notre ville, que tout le Conseil municipal a reçu et dont il a pu prendre connaissance.

Ensuite, M. Wuest du Département du territoire a présenté le secteur du Trèfle-Blanc en précisant que ce périmètre appartient en grande partie à l'Etat avec quelques parcelles privées. Un projet sur des parcelles appartenant à un promoteur a été proposé au Département compétent et discuté avec notre Conseil administratif de Lancy sur la synergie possible entre un hôtel et une salle des fêtes.

Pour terminer, M. Beusch du bureau Mayor et Beusch a présenté le périmètre élargi et les secteurs adjacents. La Chapelle-les-Sciers est un territoire en pleine mutation. Il s'agira à terme de 3000 nouveaux habitants. Il est prévu une école, un petit centre commercial, une crèche avec parc public et le reste sera du logement. Pour poser des critères de développement durable, le groupe a relevé plusieurs éléments, soit :

- une plus-value sociale sur le plan local et régional
- un lieu-clé en terme de mobilité de transports publics
- un rôle et une identité dans un ensemble urbain
- des synergies entre les différents acteurs de la société
- des économies d'énergie et de gestion de l'eau

Il nous a présenté les diverses affectations qui pourraient être réalisées à l'aide de nombreux clichés qui rejoignent l'avant-projet d'aménagement que tous les Conseillers municipaux ont reçu et ont eu tout loisir de consulter. Ces affectations répondent à des besoins locaux et régionaux. On peut citer un P+R Trèfle-Blanc de 600 places. Un hôtel avec une salle des fêtes et un îlot avec des bâtiments A + B qui pourraient

## Séance ordinaire du 25 septembre 2008

comporter de l'habitat. Par exemple, des logements d'étudiants avec espace collectif, des locaux culturels et pourquoi pas une coopérative d'ateliers familiaux et professionnels.

Il nous est encore abondamment parlé de la coulée verte tout au long de ces projets de réalisation, coulée verte qui pourrait rejoindre l'esplanade des Palettes en traversant la route de St-Julien au moyen d'une passerelle.

Après toutes ces excellentes présentations, les questions des commissaires se sont portées sur tous les aspects de ce projet. On peut citer :

- la passerelle
- la dimension de la salle des fêtes, la gestion de celle-ci ainsi que la synergie avec l'hôtel
- quels sont les besoins et les attentes de la population de Lancy-Sud

Toutes ces questions et bien d'autres ont dégagé un débat qui a abouti qu'il était nécessaire d'en discuter dans chaque groupe pour étudier toutes les variantes possibles et tous les éléments à construire avant une nouvelle séance.

### 14. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 août 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER

---

#### a) Réfection de la chaussée de l'avenue du Curé-Baud

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey rappelle que l'état lamentable de cette chaussée nécessiterait des travaux de réfection logiques.

Toutefois, dans le cadre de la réflexion globale sur les flux de circulation le crédit de Fr. 600.000.-- n'a pas, à ce jour, été engagé.

En effet, outre cet aspect purement technique, d'autres éléments diffèrent l'exécution immédiate de ces travaux.

S'inscrivant dans le cadre de la réflexion globale des flux de circulation dans le périmètre carrefour du Grand-Lancy – Communes-Réunies – chemin des Palettes – Semailles – avenue du Curé-Baud et place du 1<sup>er</sup>-Août, le bureau d'ingénieurs conseils CITEC a rendu un rapport intermédiaire sous forme de plan de circulation. L'objectif de cette étude consiste à diminuer et modérer le trafic de transit dans le quartier des Semailles, notamment sur l'avenue du Curé-Baud et aménager un espace convivial et piétonnier de la place du 1<sup>er</sup>-Août suite à la mise à disposition du parking souterrain et, conclut entre autre, que la mise en circulation de l'avenue du Curé-Baud n'était pas utile.

Les modifications possibles de flux ont laissé ressortir 4 variantes :

- |               |   |             |
|---------------|---|-------------|
| Variante N° 1 | : | Rejetée     |
| Variante N° 2 | : | Recommandée |
| Variante N° 3 | : | Rejetée     |
| Variante N° 4 | : | Possible    |

De plus, selon les diverses mesures relatives aux dispositions de l'OPB (Ordonnance pour la protection du bruit) plusieurs tronçons de cette artère devaient être assainis, les valeurs phoniques étant largement dépassées.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

M. Fischer explique que cet élément oblige à faire évoluer ce dossier et revoir le projet en fonction des résultats du plan directeur OPB.

A la demande d'une commissaire concernant les causes à effet d'une réduction de trafic, M. Fischer répond que les projections tiennent compte d'une augmentation du trafic dans les 20 années à venir. M. Renevey ajoute que l'on part du principe qu'il y aura une augmentation de trafic de 35 à 40 % à travers les communes suburbaines durant cette période. Cela influence directement l'ensemble des mesures à analyser et à prendre.

M. Fischer précise que trois systèmes d'aménagement sur un tronçon de 1.5 km révèlent trois mesures de bruit différentes et qu'à lui seul un revêtement ne permettra pas de résoudre les problèmes.

A ce sujet M. Côte signale un élément important, à savoir que contrairement à ce que l'on pouvait penser, une zone 30 génère plus de bruit induit de par le fait de poses de seuils de ralentissement et autres coussins berlinois. Ceci est le cas sur l'avenue Eugène-Lance, par exemple.

Une commissaire se demande s'il va falloir laisser le revêtement dans cet état lamentable en attendant le choix et l'application d'une solution globale. M. Fischer lui répond que les trous actuels, bien qu'étant inconfortables, ne sont pas de vrais nids de poule et qu'il convient de relativiser. Procéder à un surfacage qui ne tiendra de toute façon pas, serait non seulement coûteux, mais représenterait une dépense vraiment inutile sachant qu'en entreprenant ces travaux trop tôt, nous ne pourrions pas bénéficier des subventions OPB pour la période 2012-2016. Ceci fait dire à M. Renevey que l'adage "ne pas confondre vitesse et précipitation" s'applique particulièrement bien à cette situation. La production des rapports de CITEC et de l'OPB permettra de présenter un projet dans quelques mois.

A la demande de précisions d'un commissaire sur l'objectif de la modification du schéma de circulation, M. Renevey rappelle qu'il s'agit d'une motion et que le Conseil administratif trouve intéressante l'hypothèse de fermer la place du 1<sup>er</sup>-Août au trafic de transit, tout en conservant un stationnement ponctuel pour les clients des commerces qui ne voudraient pas forcément utiliser le nouveau parking souterrain. Les variantes proposées par CITEC apportent un élément de réponse et chaque groupe devra les analyser et faire un choix.

Le même commissaire, se basant sur l'approbation d'un projet de plan directeur de quartier pour le secteur des Semailles, se demande pourquoi cet élément n'est pas pris en considération dans l'étude de CITEC. Son intervention est appuyée par un autre commissaire qui pense que si l'on prend des mesures de modération sur l'avenue du Curé-Baud, un report est inévitable et que des mesures complémentaires doivent être prises.

M. Fischer acquiesce mais rappelle qu'il s'agit là d'un document de travail, avec quelques erreurs à corriger, qui démontre déjà qu'on ne peut pas changer le régime à double sens sans créer d'autres désagréments ailleurs. Il n'y a d'ailleurs pas de volonté (à cause de ces reports) de diminuer le trafic, mais bien le niveau sonore. Le trafic aux heures de pointe ne va pas augmenter, mais s'étaler dans des périodes plus longues.

Une commissaire fait part de son inquiétude concernant le trafic aux heures de pointe en période scolaire, s'agissant de la dépose et la reprise des élèves de l'Institut International de Lancy par des parents dont les véhicules provoquent inévitablement des bouchons sur Eugène-Lance.

**b) Point sur l'écobilité**

=====

M. STUDER présente le sujet : En ce qui concerne le réaménagement du chemin des Palettes, les études de modifications des gabarits et surtout du trottoir côté commerces actuels, nécessitent des discussions

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

avec les propriétaires privés et la convention concernant le parking du restaurant des Semailles a d'ailleurs été dénoncée.

M. Fischer présente le projet de réaménagement de cette artère qui donne une image globale et permettra une sécurité accrue pour les piétons le long des commerces. Les contraintes liées aux divers aménagements sont évidemment nombreuses, mais l'ensemble des acteurs est unanime pour l'exécution de ces travaux.

M. Renevey indique que les coûts de ce projet pourraient être en partie supportés par les propriétaires concernés qui conserveraient l'intégralité de leurs parcelles et participeraient ainsi aux frais liés à l'opération.

Une commissaire souhaite avoir des éclaircissements sur l'éventuelle modification du nombre de places de stationnement et de l'évolution du projet du tram de Plan-les-Ouates. M. Fischer lui répond qu'il n'y aura pas de pertes de places de parking et, qu'à moyen terme, cette zone sera placée sous le régime zone bleue avec l'offre d'un trottoir plus généreux et sécurisé. En ce qui concerne le trajet du tram par la route de Base via le chemin des Palettes, cette hypothèse a disparu des plans de l'OCM. M. Renevey confirme qu'il n'y pas de volonté de la commune de Plan-les-Ouates concernant cet emplacement pour un éventuel tram.

**c) Divers**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey indique que la commune de Plan-les-Ouates a approuvé le concours sur la Chapelle-les-Sciers et rappelle avoir remis aux membres de la commission divers documents de travail.

Concernant la salle de spectacle de la Villa Tacchini, il donne les informations suivantes :

- L'étude relative à l'isolation acoustique démontre que la variante bois sera écartée pour des raisons de coûts et d'empiètements.
- Avec M. de Planta, architecte, le Conseil administratif a ramené l'échéancier de ce projet à 12 mois de travaux et un vote en juin 2009 (au lieu d'octobre)

Au sujet de l'étude concernant l'accessibilité en fauteuil roulant, certains points noirs existent et le Service des travaux et construction en tiendra compte lors des prochains aménagements et modifications.

Juste avant la rentrée scolaire, le kit école a pu être installé.

La commune a reçu un avis positif du Département au sujet du nouveau bâtiment administratif, le concours est en préparation et pourrait être présenté avant la fin de l'année.

Le Président attend toujours une réponse au sujet des analyses de l'eau du réseau pour le Tennis Club des Fraisiers. Il a vu une demande d'autorisation déposée par le président du Tennis Club et ingénieur.

M. Côte précise que M. Rappaz avait déjà déposé la demande précédente et qu'en ce qui concerne l'analyse de la qualité de l'eau, il avait relancé les SIG. Il convient de noter que la régie Brun a signalé des problèmes de ce type dans la région et que d'anciens réducteurs d'eau avaient été enlevés, bouchés qu'ils étaient par le tartre.

M. Côte signale également que les travaux prévus en juin-juillet ont été reportés à fin septembre, début octobre pour des raisons d'utilisation des infrastructures.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Un Commissaire revient sur les désagréments causés par les véhicules de parents des élèves de l'Institut International de Lancy en plus de la suppression de places de stationnement liée aux travaux en cours. M. Renevey répond que ces problèmes sont préoccupants et qu'une banane de décrochement est à l'étude pour soulager la voie publique tant que faire se peut.

**15. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 8 septembre 2008 –  
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Bilan de l'édition 2008 de Mai au Parc**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Mme Mamie fait le point sur l'édition 2008 de Mai au Parc : Malgré la pluie abondante, le public était au rendez-vous et l'édition 2008 a eu beaucoup de succès ; les groupes de musique ont répondu aux attentes. Les différentes collaborations avec les associations *Appel*, *ARL* (Amicale du reggae lancéen), *Escales* qui employait des jeunes en rupture chargés de la logistique ont très bien fonctionné.

Le voisinage ne s'est pas plaint cette année. Rien à dire non plus au niveau de la sécurité. L'édition 2008 a eu le meilleur résultat de ramassage et de tri des déchets.

M. Lance rajoute que cette manifestation répond à un besoin. Le samedi après-midi et le dimanche, il y a beaucoup de couples avec des enfants ; quant aux soirs, il y a une forte présence de jeunes.

Un problème toutefois subsiste : l'électricité. Les organisateurs essaient de se débrouiller avec l'électricité de la villa, mais à chaque édition, il arrive que les plombs sautent. Et les plots de distribution d'électricité qui sont dans la zone ouverte du parc y sont reliés. Cette année, ils ont même demandé l'aide de M. Deschenaux.

Les organisateurs souhaitent l'année prochaine louer un groupe électrogène et envisagent de faire appel à un électricien pour contrôler les installations.

Un autre souci est la disparition d'*Escales*. *Contact emplois jeunes* la remplace et emploie plus au moins la même catégorie de jeunes qu'*Escales*, mais sans le même niveau d'encadrement A ce propos, Mme Kunz signale que la Ferme de la Chapelle travaille maintenant avec *Contact emplois jeunes*. La collaboration avec les jeunes se passe bien.

Une commissaire n'avait pas spécialement aimé l'édition 2007. Elle a eu en revanche beaucoup de plaisir en 2008.

*L'édition 2009*

Le choix de la date de l'édition 2009 reste à définir. L'Ascension et Pentecôte tombent sur les deux derniers week-ends de mai tandis que d'autres manifestations ont lieu au début du mois de mai.

Une grande nouveauté aura lieu l'année prochaine : une exposition à la villa Bernasconi et en complément une exposition au parc Navazza, qui durera jusqu'en automne.

Mme Mamie ne sait pas encore si les yourtes seront disponibles l'année prochaine. Si c'est à nouveau la tente Mamajah qui est utilisée, la programmation des concerts le soir sera plus conséquente. Un commissaire trouve que l'idée des yourtes est très bonne car cela apporte une atmosphère plus intimiste au festival. En outre, des concerts peuvent encore avoir lieu dans les yourtes après le festival.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008****b) Travaux à la Ferme de la Chapelle et programmation de la saison 2008-2009**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance rappelle qu'il avait été décidé d'entreprendre des travaux de réfection des murs. Début juillet 2008, le Conseil administratif s'est aperçu que ces travaux dépassaient le budget prévu. Ils ont quand même été autorisés. Ces travaux étaient nécessaires pour les nombreuses expositions qui ont lieu dans la ferme. L'espace d'exposition a ainsi gagné 5 ou 6 mètres de murs.

Mme Kunz remercie M. Lance d'avoir pris la défense de la Ferme de la Chapelle et de l'avoir soutenue.

*Bilan des activités de l'année écoulée :*

- La Ferme de la Chapelle a accueilli beaucoup de visiteurs. Des émissions de radio, notamment Radio Cité, et des articles ont été consacrés aux différentes expositions. En plus du vernissage, un brunch, un concert et une conférence sont organisés sur un thème en lien avec l'exposition. Toutes les informations relatives aux activités de la Ferme de la Chapelle se trouvent actuellement sur un site Internet : [www.fermedelachapelle.ch](http://www.fermedelachapelle.ch)
- La Ferme de la Chapelle collabore avec des galeries ou d'autres lieux d'exposition pour permettre à des artistes de créer à plusieurs endroits en même temps. La Ferme entend également collaborer avec l'Orchestre de Lancy qui donnera des concerts ou proposera des musiciens. D'autres collaborations, notamment avec *la Julienne* et l'association *Au bout du Conte*, auront lieu prochainement.
- Une classe de Clair-Bois ainsi que le foyer des Bains se déplacent pour chaque exposition.

M. Lance fait remarquer qu'il y a un peu plus d'une année que Mme Kunz a commencé son travail à la Ferme de la Chapelle avec des objectifs pour le renouveau de ce lieu. Le Conseil administratif est très satisfait du début de carrière de Mme Kunz.

Mme Kunz souligne qu'elle voit régulièrement M. Lance et la présidente aux expositions, ce qui la touche énormément. Les artistes sont également très sensibles à cette présence. Un commissaire désirerait savoir si la Ferme de la Chapelle envisage une collaboration avec les écoles publiques. Mme Kunz indique qu'elle n'a pas été contactée. Elle a toutefois rendez-vous avec les directeurs d'école pour proposer le programme. La Ferme de la Chapelle collabore également avec l'Université de Genève : une chargée de recherche va donner prochainement une conférence sur Italo Calvino.

**c) Projet culturel commun avec la commune de Plan-les-Ouates :  
Suites de la réflexion**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance rappelle que, lors de la séance de l'aménagement du territoire du 27 août 2008, il a été décidé de maintenir le projet de bibliothèque multimédia à Lancy-Sud. Lors de la séance conjointe des commissions de la culture de Lancy et de Plan-les-Ouates du 17 mars 2008, Mme Arnold a confirmé qu'elle n'avait pas l'intention de construire une bibliothèque sur la commune de Plan-les-Ouates et qu'elle était disposée à participer aux coûts de fonctionnement d'une future bibliothèque multimédia dans le périmètre de Lancy-Sud. Elle a aussi proposé que la Chapelle-les-Sciers fasse l'objet d'une discussion commune entre les deux commissions. Sur ce périmètre, il n'y a pratiquement rien au niveau culturel.

En réponse à une remarque d'un commissaire, M. Lance propose de procéder par étapes, d'abord se déterminer sur le catalogue des lieux et des structures proposées le 27 août 2008. Puis, commencer à travailler de manière plus approfondie avec Plan-les-Ouates sur le projet de la bibliothèque. Il convient de rappeler que le Conseil administratif avait élaboré le premier projet en collaboration avec Mme Arnold et qu'il pourrait être réutilisé.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

Une commissaire propose que les commissaires de Lancy et de Plan-les-Ouates reçoivent des informations sur ce qui se fait au niveau culturel dans chacune des communes.

En conclusion sur ce point, la discussion sera reprise lors de la prochaine séance pour voir si d'autres idées ont fait surface et une séance sera prévue avec la commission de Plan-les-Ouates.

**d) Divers**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : 1) Budget du groupe culturel de Lancy -

M. Lance indique que M. Bovey a établi un nouveau budget pour le Groupe Culturel de Lancy. Il ne pourra pas mettre en scène *Les noces d'or* de Figaro, par manque de temps et d'argent et de lieu adéquat. Il souhaiterait développer une activité (concerts de jazz) dans la cave Marignac. A cet effet, il aimerait louer un piano.

La subvention de fonctionnement accordée par la Commune passerait de Fr. 85'000.-- à Fr. 88'000.--, l'augmentation étant dédiée à la location du piano. Une subvention unique d'investissement de Fr. 10'000.-- est aussi demandée pour un équipement informatique et la création d'un site Internet.

Une commissaire désire savoir comment la recette de 2009 peut être inférieure, alors que M. Bovey avait l'intention d'offrir des artistes de meilleure qualité : M. Lance lui répond que la salle du Collège de Saussure sera en partie indisponible en 2009. C'est pourquoi M. Bovey réduit ses activités.

La Présidente prend note que le budget du Groupe Culturel, ainsi remanié, convient aux membres de la commission.

*2) Actions Médiation-danse*

Mme Mariéthoz indique que le concours pour une résidence / danse au collège de Saussure a été officiellement lancé. Les élèves, les enseignants et la population pourront suivre de près la création d'un spectacle.

Aux collèges de Staël et de Claparède, une série de cours ont été mis sur pied sur les thèmes de la danse et de l'écriture en collaboration avec Alexandre Demidoff, journaliste au Temps. Les élèves pourront voir des spectacles, rencontrer des artistes pour faire des reportages. Il y aura ensuite un prix d'écriture. Le lauréat aura l'occasion de passer une semaine à la rédaction au Temps.

Le service culturel rencontrera les responsables culturels de Meyrin et de Plan-les-Ouates pour parler de la manière dont se passe la médiation dans ces communes et pour échanger leurs compétences.

*3) Groupe d'artistes résidant en Provence*

Une commissaire félicite Mme Kunz pour son travail. Elle a été invitée au vernissage de l'exposition d'une association fondée par un groupe d'artistes résidant en Provence. Elle a rencontré trois d'entre eux et leur a demandé un dossier pour le transmettre au service culturel dans l'optique de créer des liens. Ledit dossier est remis à Mme Kunz.

**16. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PARTI UDC AU SEIN DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES DE LA RESIDENCE DE LA VENDEE**

---

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

M. LUSSI : Tout d'abord un petit éclaircissement quant au règlement. Vous savez que la participation à cette Fondation n'est pas directement subordonnée au fait d'être Conseiller municipal. M. Röthlisberger a clairement écrit et dit, je précise aussi que le fait de ne plus résider dans la commune n'est pas une immédiate démission, qu'il démissionnerait pour la fin de l'année. Nous attendons donc formellement ce courrier, mais il n'y a pas de vacance pour le moment pour ce poste, étant donné qu'une discussion sur les détails s'en est suivie. Pour le moment, le groupe UDC ne peut pas dire qu'il y a une vacance, étant donné que jusqu'au 31 décembre 2008, le poste est rempli par M. Röthlisberger. Nous allons donc activer ceci et dès que la lettre de démission nous parviendra, une nouvelle personne sera désignée. M. Röthlisberger nous a affirmé qu'il allait assister à la dernière séance de l'année, et qu'il tenait à l'assumer lui-même.

**17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. BONFANTI : Concernant l'hospitalisation de M. Merz, Conseiller fédéral, il serait souhaitable que nous puissions lui envoyer une carte de bon rétablissement qui soit signée par l'ensemble du Conseil municipal et aussi par le Conseil administratif.

M. MATHIEU : J'ai une proposition et une question qui ont été évoquées par le rapport de M. Marchiando. La première, je trouve fâcheux voire étonnant qu'au 3<sup>ème</sup> millénaire, on projette encore de faire de l'électricité avec du pétrole en milieu urbain, donc ma proposition est que l'administration étudie la possibilité de renforcer l'électricité de la villa Bernasconi, voire de tirer des sous-tableaux, mais essayons de ne pas envoyer du CO2 supplémentaire dans la nature.

J'ai appris par le rapport de M. Marchiando que l'association Escale qui engageait des jeunes qui était sous l'égide de la FAS'e et qui travaillait pour les communes de Plan-les-Ouates et Lancy a disparu. Ma question est pourquoi ?

M. PERRENOUD : Je m'adresse au Conseiller administratif en charge du service de la voirie. Je souhaite porter à votre connaissance certaines doléances des habitants du Petit-Lancy, proches du Cepta, quartier déjà passablement bruyant les jours de semaine, dépôt d'ambulances, deux roues bruyants allant au Cepta, etc.

En effet, en date du 11 septembre dernier, jeudi du Jeûne Genevois, jour férié officiel, la société mandatée par la Ville de Lancy pour le ramassage du verre a vidé ses containers entre 08.30 et 09.00 heures à l'avenue des Morgines et au chemin de la Caroline.

Le camion portant les couleurs de Lancy a été plus que remarqué, par son non-respect des lois en ce qui concerne le repos des citoyens.

Après cela, comment demander aux Lancéens de respecter certaines lois alors même que les partenaires de la Ville de Lancy n'en tiennent pas compte ?

Mme RICHERT : J'ai constaté en lisant mon quotidien que différentes activités étaient organisées par certaines communes, dont la Ville de Genève, Plan-les-Ouates où une journée a été organisée dans le cadre de la mobilité « la semaine de la mobilité douce ». A Plan-les-Ouates, une partie de la route de St-Julien a été fermée, la manifestation a été très bien suivie par les commerçants ainsi que les automobilistes. Comme j'avais proposé que ce soit le cas aussi à Lancy, de faire quelque chose dans le cadre de cette « semaine de la mobilité douce », il avait été trouvé difficile de fermer la place du 1<sup>er</sup>-Août. Je me demande comment c'est possible de fermer une partie de la route de St-Julien et qu'on ne puisse pas fermer la place du 1<sup>er</sup>-Août une matinée.

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

J'ai constaté dans cette même page que certaines communes avaient simplement participé, mais n'avaient pas exposé leur activité, et dans ces communes, figurait Lancy. Je me suis demandée ce qu'avait fait Lancy ? Je vous demande si quelque chose a eu lieu dans le cadre de la mobilité douce.

M. AUGSBURGER : La réponse que m'a donnée M. Lance le 19 juin dernier au sujet de l'immeuble situé au 3, chemin des Courtillets est incomplète. J'avais demandé pourquoi ne pas démolir ce bâtiment et les garages annexes, en proposant de reloger la famille résidente dans une autre villa au 3, chemin de la Pralée.

M. Lance a omis de répondre que cette villa avait été attribuée au fils d'un ancien conseiller municipal démocrate-chrétien de Lancy.

D'autre part, prévoir une déchetterie à cet endroit relève d'un manque de vision pour l'avenir. En effet, suite au projet de mobilité qui nous a été présenté, je pense qu'on ne pourra pas conserver l'entrée du cimetière actuelle, la chaussée devant être élargie pour accéder à l'avenue du Curé-Baud, le carrefour étant actuellement bloqué avec 5 voitures.

La Feuille d'avis du 12 septembre dernier publie une « autorisation définitive et par annonce de travaux » de la Commune de Lancy, pour la rénovation d'une habitation et changement des vitrages au 96, route du Grand-Lancy. Ce bâtiment étant celui abritant « La Virgule », il est une fois de plus inacceptable que le Conseil administratif pratique de la sorte en passant outre les commissions concernées.

Par contre, je n'ai pas trouvé la publication des autorisations de pose pour les climatiseurs installés en face dans le bâtiment des ASM, ce qui à mon avis est illégal !

J'aimerais encore savoir qui édite les brochures explicatives sur les expositions organisées à la villa Bernasconi. Brochure indispensable à l'incompréhension de la chose exposée, mais brochure polluante car finissant pour la plupart dans les poubelles avoisinantes. Je pose cette question car auparavant seul le mari d'une responsable culturelle était partie prenante pour l'édition.

Enfin, je relève qu'entre le discours d'introduction de notre Présidente et les menaces proférées à mon égard, il y a un fossé. Après avoir auditionné un voisin des parents de M. Vitali au 102, route du Grand-Lancy, j'ai la confirmation que ce dernier n'habite pas sur la commune et qu'une fois de plus, le Conseil administratif ferme les yeux quand ça l'arrange.

M. LUSSI : Le groupe UDC ayant comme vous suivi l'actualité de la Ville de Genève remarque, que bien qu'il y ait une décision contraire aux autorités fédérales, que le Conseil administratif de la Ville de Genève entend persister dans son projet de péage urbain. Le groupe UDC souhaite vous rappeler le projet de résolution qui avait été déposé le 13 mars 2008, et souhaiterait peut-être que ceci soit traité en Commission de l'aménagement du territoire.

M. BONFANTI : Je sais que la semaine dernière, il y a eu un débat qui a été organisé par le Collectif Palettes concernant le centre socioculturel, tous les membres des partis étaient présents, sauf le MCG et l'UDC. Il serait intéressant que tous les partis puissent se présenter lorsqu'il y a des débats, afin qu'on puisse en débattre que ce soit à gauche ou à droite et non pas seulement une partie de l'ensemble des groupes politiques.

M. LANCE : Je n'ai pas d'élément de réponse. Concernant la proposition de M. Bonfanti, on peut effectivement envoyer une carte à M. Merz, lorsque j'étais à l'hôpital, j'ai apprécié votre carte signée par tous. Bien entendu, si cette proposition est partagée par l'ensemble du Conseil municipal, c'est très volontiers que nous préparons une carte à l'intention de M. Merz.

Concernant les nombreuses interventions de M. Augsburg, je propose que je relise le procès-verbal pour la prochaine fois, pour essayer de bien comprendre. Concernant le chemin de la Pralée, c'est vrai que j'ai

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

attribué cette villa à une famille de Lancy il y a une année et demie. Je tiens aussi à vous rappeler, M. Augsburg, que vous bénéficiez d'un appartement de la commune de Lancy en tant que membre du parti Radical.

M. AUGSBURGER : Attribué par M. Föllmi.

M. RENEVEY : Deux réponses. Par rapport à la journée de la mobilité, il faut dire que c'est quand même quelque chose d'assez lourd à organiser. C'est quelque chose qui se veut aussi assez grand, nous avons donc prévu de l'organiser une année sur deux. Faire une année, la journée de la propreté, une autre année, une journée de la mobilité de façon plus conséquente. Donc, cette année, c'était la journée de la propreté, malheureusement, on n'a pas eu de chance avec le temps. L'année prochaine, il y a quelque chose qui est prévu, encore une fois un peu plus conséquent, pour la journée de la mobilité, mais il faut tout de même marquer le coup et cela a été fait cette année, avec notamment le stand New Ride au Petit-Lancy et les expositions des voitures solaires qui ont eu lieu.

Je me tourne vers M. Augsburg, j'ai un peu de peine à comprendre. J'ai expliqué longuement, il y a déjà de très longs mois, la procédure que je comptais mettre en œuvre par rapport à la Virgule, c'est-à-dire de jouer sur les deux tableaux en même temps, ce qui a été fait. Donc, c'est d'aller dans le sens de la rénovation et également en parallèle dans le sens de la démolition. J'avais expliqué que j'entendais faire cette demande de rénovation, chose qui a été faite, on nous a d'ailleurs demandé un certain nombre de compléments par rapport à cette première demande. Nous avons donc poursuivi pour obtenir cette autorisation. Je vous rappelle qu'une fois cette autorisation délivrée, elle est valable deux ans. J'ai dit aussi aux membres du Municipal que logiquement, d'après les informations que j'ai eues, à la fin de ce mois, nous devrions avoir une réponse définitive quant à la démolition éventuelle et que là aussi, en fonction de la décision, nous pourrions commencer soit des travaux pour la rénovation, soit des travaux pour la démolition. Etant donné que je l'avais expliqué au Conseil municipal, je suis surpris que le Président de la Commission des travaux ne s'en souvienne plus.

Vous dire également que par rapport à cette situation, encore une fois, si la demande est acceptée, nous continuerons pour obtenir la demande de la démolition, soit cette demande est refusée, à ce moment-là, une demande de travaux sera présentée à la Commission des travaux pour une rénovation. Dernier élément, nous étions allés sur place, vous avez vu l'état de vétusté extrême de cette maison, donc il n'est toujours pas envisageable de traîner encore. C'est la raison pour laquelle, il fallait faire cette demande d'autorisation pour qu'on puisse réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

M. BAERTSCHI : Réponse à M. Mathieu pour l'Escale. La réponse officielle : Escalier existe toujours, ce n'est pas une information. Réponse moins officielle, mais plus réelle, vous n'ignorez pas que la FAS'e traverse un certain nombre de turbulences, financières aussi, qui ne l'incitent pas évidemment à repourvoir tout de suite les postes qui se libèrent, si on peut dire comme cela. Donc, c'est un dossier que je vais suivre, et j'aimerais bien qu'il y ait quelque chose d'autre qui reprenne sa place. Contact Emploi Jeunes n'a pas été fait d'abord pour ceci, mais actuellement, Contact Emploi Jeunes est obligé de suppléer malheureusement à la déficience d'Escale et c'est quelque chose que je regrette.

Pour M. Lussi, j'ai assisté à l'une de ces grandes conférences que M. Tornare aime initier dans le Palais Eynard sur le péage urbain. J'étais la semaine dernière, à une séance tout à fait intéressante, nous non plus, le Conseil administratif, n'avons pas été consultés pour savoir si un péage urbain allait s'arrêter aux frontières de la Ville de Lancy. Je vous rassurerai en disant qu'il est urgent d'attendre et de réfléchir, c'était à peu près la conclusion de la Ville de Genève. A partir du moment où vous lancez une idée, et bien si manifestement, elle n'obtient pas beaucoup de suffrages, il s'agit après de, pédagogiquement, prendre le temps de l'enterrer.

Je crois que dans ce sens-là, soyez convaincus que le Conseil administratif n'est pas du tout favorable à un péage urbain sur la ville de Genève, sachant qu'au bord de la ville de Genève, il y a la ville de Lancy. Je

**Séance ordinaire du 25 septembre 2008**

pense que tout cela va peut-être se terminer doucement, mais va être certainement repris dans le cadre d'une étude beaucoup plus approfondie de la mobilité.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous remercie toutes et tous, en particulier à vous Mesdames et Messieurs, pour la qualité de votre écoute et la bonne tenue générale des discussions de ce soir. Je remercie aussi notre formidable huissier comptable que j'ai oublié en début de séance, et je vous rappelle qu'il y a la feuille de route pour votre sortie du week-end des 11 et 12 octobre à votre disposition.

**18. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y en a pas.

La séance est levée à 22 heures.

**La Secrétaire :**

**Lucia BARBEY**

**La Présidente :**

**Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**